

Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Janvier 2022

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

Délibérations
du Conseil Municipal p. 3

Finances : le compte
administratif 2021 p. 10

Finances : le budget
primitif 2022 p. 12

Restons en contact p. 13

Réalisations 2021 p. 14

Projets 2022 p. 15

Déjections canines
et chats errants p. 18

La vie associative p. 19

Les activités de l'école ... p. 23

SMECTOM
du Plantaurel p. 24

.....
**Merci aux associations pour
leurs articles et à la commission
communication, qui ont contribué
à l'élaboration de ce numéro.**
.....

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet - 09350 - SABARAT
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr
.....

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos
Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babnon.com

Impression : Imprimerie de Ruffié - Foix
Tirage : 300 exemplaires

**Ce numéro peut être téléchargé
sur [http : //www.sabarat.fr](http://www.sabarat.fr)**



Le Mot du Maire

En ce début d'année 2022, on ne peut qu'espérer que la situation sanitaire s'améliore et que nous puissions passer une année plus sereine que les deux dernières.

Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur, et vous invite à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

C'est aussi en jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre que notre village continuera d'être aussi beau.

Trop de fois nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés.

Une fois de plus, j'en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun.

À chaque fois que la mairie ou des services associés doivent intervenir pour faire face à ces actes d'incivilité, c'est notre argent public qui s'évapore au lieu d'être orienté vers des investissements productifs pour les Sabaratois.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour remercier la commission communication et ainsi que notre graphiste, pour cette toute nouvelle version de votre bulletin municipal **Entre Randouly et Berbéziel**. Le bulletin municipal n'était plus paru depuis plusieurs années. Afin de remédier à ce manque et de se moderniser, la municipalité a décidé de faire appel à un graphiste professionnel.

En effet, la charte graphique du bulletin municipal n'avait pas changé depuis une quinzaine d'années. J'espère que cette nouvelle proposition visuelle vous plaira.

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie, comme vous le verrez dans ce bulletin. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Permettez-moi, aussi, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village, qui en fait son intérêt.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir. Cette crise sanitaire nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble.

L'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que le personnel communal, se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2022, que SANTÉ, amour, joie et réussite soient au rendez-vous pour cette année à venir.

*Votre Maire
MILHORAT Laurent*

Vu le contexte sanitaire actuel, la traditionnelle cérémonie des vœux à la population ne pourra pas avoir lieu fin janvier.



Délibérations du conseil municipal 2021

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr

23 FEVRIER 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – LEAL RAMIREZ Agnès – BUSCAIL Arnaud – ESQUIROL William – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à Mme LEAL RAMIREZ Agnès).

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : CONVENTION D'ACCUEIL
D'ENFANT SCOLARISÉ À SAINT GIRON, S,
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

M. Didier REY, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la prise en charge par la Commune de Sabarat, des frais de scolarité liés à l'accueil au sein de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire de Saint-Girons d'un enfant domicilié sur Sabarat, soit 745€, pour l'année scolaire 2020/2021.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : PARTICIPATION FRAIS DE CANTINE,
ENFANT ULIS, ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

M. Didier REY, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la prise en charge par la Commune de Sabarat, des frais de cantine liés à la scolarisation au sein de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire de Saint-Girons d'un enfant domicilié sur Sabarat pour un montant de 1,90€ par repas pour l'année scolaire 2020/2021.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : SIGNATURE CONVENTION
EPFO – CCAL – COMMUNE**

L'assemblée, après avoir délibéré, approuve le projet de convention pré-opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes Arize Lèze et la Commune de Sabarat.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

02 AVRIL 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BUSCAIL Arnaud – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Monsieur REY Didier (procuration à Mme BARRÉ Patricia)
Madame LEAL RAMIREZ Agnès (procuration à M. BUSCAIL Arnaud)
Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Monsieur ESQUIROL William (procuration à Mme LACANAL Carole)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à M. THEUILLON Jean-François).

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : SIGNATURE CONVENTION
DE MANDAT – TRAVAUX 2021**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la convention de mandat

pour la réalisation de travaux sur la voirie communale annexée à la présente délibération.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020**

Le résultat de Clôture du Compte de Gestion pour l'année 2020, établi par M. le Percepteur s'établit comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2019	PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Budget Principal				
Investissement	- 48 967,04	0,00	20 970,05	- 27 996,99
Fonctionnement	140 378,48	48 967,04	47 912,99	139 324,44
TOTAL	91 411,44	48 967,04	68 883,04	111 327,44

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses:	210 767,14€
	Recettes:	258 680,13€
<i>Investissement</i>	Dépenses:	38 424,12€
	Recettes:	59 394,17€

- Résultat de fonctionnement exercice 2020: 47 912,99€
- Résultats antérieurs reportés: 140 378,48€
- Résultat de fonctionnement à affecter: 139 324,43€
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports): - 48 967,04€
- Solde des reports d'investissement: 20 970,05€
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus): - 27 996,99€

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 139 324,43€
- un déficit d'investissement de 27 996,99€

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- R 1068 (recettes): 27 996,99€ afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- R 002 (recettes): 111 327,44€ excédent de fonctionnement reporté.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

Pour consulter le Compte Administratif 2020, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.

14 AVRIL 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BUSCAIL Arnaud – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Monsieur REY Didier (procuration à Mme BARRÉ Patricia)
Madame LEAL RAMIREZ Agnès (procuration à M. BUSCAIL Arnaud)
Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Monsieur ESQUIROL William (procuration à Mme LACANAL Carole)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à M. THEUILLON Jean-François).

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : PARTICIPATION COMMUNE AU FONDS UNIQUE HABITAT 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer une somme de 620,38€ au Fonds Unique Habitat pour l'année 2021.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

M^{me} PONS ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes.

M. REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club – Pétanque

ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
Comité des Fêtes	2 100 €
École - Coopérative Scolaire	750 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	125 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	200 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	125 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL	4 550 €

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Le Comité des Fêtes, le Foyer Rural et le Sabarat OC Pétanque ont vu leurs subventions divisées par deux car, suite aux restrictions Covid, ils n'ont pas organisé de manifestations en 2020.

15 JUIN 2021

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – LEAL RAMIREZ Agnès – BRIÈRE Stéphanie – BUSCAIL Arnaud – LAPEYRE Gwenaëlle – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur ESQUIROL William (procuration à M. MILHORAT Laurent).

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : SDE09 – APPROBATION POSE COFFRET FORAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :
- d'accepter le devis présenté par le SDE09 ;
- de demander au SDE09 la réalisation des travaux pose d'un coffret permanent (coffret Forain) place de l'Ario.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2021-001

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2021 comme suit :

● OBJET : TAXES FONCIÈRES 2021

Taxes	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition 2021
Foncière (bâtie)	9,49	32,17 (*)
Foncière (non bâtie)	73,21	76,87

(*) dont taux départemental 2020 : 21,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour les taux des taxes foncières, approuve les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit : 32,17 % pour la Taxe Foncière Bâtie (*) et 76,87 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	366 752 €	366 752 €
Investissement	125 710 €	125 710 €
TOTAL	492 862 €	492 862 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Pour consulter le Budget Primitif 2021, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.

Section d'Investissement (Dépenses et Recettes)

Désignation des articles		
Imputation	Libellé	Dépenses
10226	Taxe d'aménagement	+ 2 200
2138	Autres constructions	- 1 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 1 200
TOTAL		0

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à 111 985€

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● **OBJET : DURÉE D'AMORTISSEMENT
DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
OU FONDS DE CONCOURS : COMPTE 2041582**

Considérant qu'il est nécessaire de fixer de façon formelle, la durée d'amortissement du compte 2041582 (bâtiments et installations) du budget communal (nomenclature M14);

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer la durée d'amortissement du compte 2041582 à douze ans.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

24 AOÛT 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – BARRÉ Patricia – LEAL RAMIREZ Agnès – BRIÈRE Stéphanie – BUSCAIL Arnaud – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Madame LACANAL Carole (procuration à M. REY Didier)
Monsieur ESQUIROL William (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à Mme LEAL RAMIREZ Agnès).

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP :
SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE
À DESTINATION DES USAGERS,
PARTICULIERS ET/OU ENTREPRISES**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la commune au service PAYFIP, développé par la DGFIP, à compter du 01/01/2021.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS SUITE DÉPART EN RETRAITE**

Annulée et remplacée par la délibération du 20 OCTOBRE 2021.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● **OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE
AU RECRUTEMENT D'UN AGENT
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ
À UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois allant du 31/08/2021 au 31/10/2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions de Cantinière/Agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures annualisées.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

20 OCTOBRE 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – LEAL RAMIREZ Agnès – BRIÈRE Stéphanie – BUSCAIL Arnaud – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Monsieur ESQUIROL William (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : SDE09 – TRAVAUX ESTHÉTIQUE
ROUTE DE DAUMAZAN**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité « Esthétique BT Route de Daumazan s/P Mairie Sabarat ».
Le montant des travaux est estimé à 36 500€. L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDE09.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

● **OBJET : SDE09 – TRAVAUX GÉNIE CIVIL
FRANCE TELECOM ESTHÉTIQUE
ROUTE DE DAUMAZAN**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré demande au SDE09 la réalisation des Génie Civil France Télécom – Esthétique BT Route de Daumazan s/P Mairie Sabarat.

Le montant des travaux est estimé à 11 600€. L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDE09.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : SDE09 – APPROBATION
ET FINANCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC
ROUTE DE DAUMAZAN**

Le SDE09 a estimé ces travaux à 7 200€ (sept-mille deux cents€).

Le SDE09 subventionne, via le Conseil Départemental, 50% de la dépense à hauteur de 15 000€ de travaux soit 3 600€.

Le SDE09 rajoutant une aide financière de 500€ dans le cadre de la rénovation d'appareils vétustes.

La part estimée revenant à la commune sur la totalité des travaux serait alors de 3 100€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis et le financement présentés par le SDE09.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : SDE09 – TRAVAUX ESTHÉTIQUE
PLACE DU CHANOINE POUECH**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité « Esthétique BT Place du Chanoine Pouech s/P Sabarat ».

Le montant des travaux est estimé à 18 100€. L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDE09.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE
BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57
AU 01 JANVIER 2022**

La collectivité souhaite adopter la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : PARTICIPATION FRAIS DE CANTINE,
ENFANT ULIS, ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

M. Didier REY, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la prise en charge par la Commune de Sabarat, des frais de cantine liés à la scolarisation au sein de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire de Saint-Girons d'un enfant domicilié sur Sabarat pour un montant de 1,90€ par repas pour l'année scolaire 2021/2022.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

● **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE DÉPART EN RETRAITE**

Annule et remplace la délibération du 24 aout 2021.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 01/05/2018,

	Depuis le 01/05/2018	
Effectif technique	1 poste Adjoint technique principal 2 ^e classe (C2) 1 poste Adjoint technique principal 1 ^{re} classe (C3)	20 heures annualisées TP
Effectif administratif	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^e classe (C2) 1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (C3)	17h30 TP

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression de 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^eme Classe, à temps complet permanent à 20 heures par semaine annualisées. Il propose ensuite la création de 1 emploi d'Adjoint Technique, à temps complet permanent à 20 heures par semaine annualisées.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2021,

	Au 01/09/2021	
Effectif technique	1 poste Adjoint technique (C1) 1 poste Adjoint technique principal 1 ^{re} classe (C3)	20 heures annualisées TP
Effectif administratif	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (C3) 1 poste Adjoint administratif principal 2 ^e classe (C2)	17h30 TP

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité*

12 NOVEMBRE 2021

Présents: MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – LEAL RAMIREZ Agnès – BUSCAIL Arnaud – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à Mme LACANAL Carole)
Monsieur ESQUIROL William (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : DÉLIBÉRATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2022, le taux à 100% pour l'ensemble des grades de la collectivité.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

CONSIDÉRANT que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale, en application du principe de parité.

CONSIDÉRANT que le RIFSEEP se compose de deux parties:

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er Janvier 2022.

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence, hormis celles concernant les primes des cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BP 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2021 comme suit:

Section de Fonctionnement (Dépenses)

Désignation des articles		
Imputation	Libellé	Dépenses
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 400
6237	Publications	+ 2 400
TOTAL		0

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : MISE EN PLACE ALARMES INCENDIE BÂTIMENTS COMMUNAUX, DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2022

Coût prévisionnel du projet:

Mise en place d'alarmes incendie dans les bâtiments communaux: 5 382,91€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention État de 1 617,95€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : MISE EN PLACE ALARMES INCENDIE BÂTIMENTS COMMUNAUX, DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2022

Coût prévisionnel du projet:

Mise en place d'alarmes incendie dans les bâtiments communaux: 5 382,91€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 1 617,95€ au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2022 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

Présents: MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés: Madame LEAL RAMIREZ Agnès (procuration à M. MILHORAT Laurent)
Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à Mme LACANAL Carole)
Monsieur BUSCAIL Arnaud
Monsieur ESQUIROL William
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : ÉTUDE BOURG CENTRE PROPOSITION CABINET URBANIS & DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ACCEPTER la proposition du cabinet Urbanis d'un montant de 21 197,50€ HT soit 25 437€ TTC ;
- de DEMANDER une subvention à l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) à hauteur de 50 % du montant HT du montant total de l'étude soit 10 598,75€ ;
- de DEMANDER une subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à hauteur de 30 % du montant HT du montant total de l'étude soit 6 359,25€.

*Lecture de la délibération
Pour 7 Abstention 1*

● OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SDIAU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Conseil départemental de l'Ariège l'instruction des autorisations relatives au droit des sols selon les modalités prévues par la convention annexée à la présente délibération.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : ACHAT EQUIPEMENT DE VOIRIE POUR SERVICES TECHNIQUES DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2022

Coût prévisionnel du projet :

Petit équipement de voirie pour les services techniques : 6 999,34€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention État de 2 100€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : ACHAT ÉQUIPEMENT DE VOIRIE POUR SERVICES TECHNIQUES, DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2022

Coût prévisionnel du projet :

Petit équipement de voirie pour les services techniques : 6 999,34€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 3 500€ au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2022 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*

● OBJET : SDE09 – DÉPOSE LIÉE CONSTRUCTION HTA/BT PSSB N° 15 LANTE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité « Dépose liée construction HTA/BT PSSB n° 15 LANTE ».

Le montant des travaux est estimé à 3 200€. L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDE09.

*Lecture de la délibération
Adoptée à l'unanimité*



Finances : le compte administratif 2021

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	34 122,65 €
Cantine	9 392,55 €
Eau et assainissement	1 748,20 €
Electricité	12 776,57 €
Combustible	753,68 €
Carburant	920,14 €
Fournitures Techniques et Produits de traitement	5 062,88 €
Fournitures Administratives	932,66 €
Fournitures Scolaires	1 554,39 €
Vêtements de travail	298,16 €
SERVICES EXTÉRIEURS	21 121,14 €
Contrats de prestations de Services	3 068,60 €
Locations Mobilières	1 722,40 €
Entretien Terrain et Bâtiments	1 573,35 €
Entretien Réseaux et Voirie	5 965,19 €
Entretien Matériel Roulant	953,86 €
Entretien Autres Biens Mobiliers	1 112,72 €
Maintenance	1 736,87 €
Assurances	4 948,34 €
Doc Générale et Technique et Autres Frais Divers	39,81 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6 655,44 €
Honoraires et Publications	287,20 €
Fêtes et Cérémonie	1 987,24 €
Frais affranchissement	205,73 €
Frais Télécom	1 733,00 €
Adhésions et concours divers	2 442,27 €
IMPÔTS ET TAXES	2 900,00 €
Taxes Foncières	2 900,00 €
CHARGES PERSONNELS	104 990,48 €
ATSEM Bordes sur Arize (50 % du temps en classe à la charge de la commune de SABARAT)	6 310,58 €
Cotisations CDG et CNFPT	636,35 €
Rémunérations Personnel Communal	65 329,16 €
URSAFF	10 260,00 €
Retraite	15 985,97 €
Assurance Absence Personnel	5 703,42 €
Supplément Familial – Cotisations – Médecine du travail	765,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	32 632,78 €
Indemnités Elus + Cotisations retraites	17 034,92 €
Créances émises en non-valeur et charges Gestion courante	4,35 €
Contribution SDE09 (Emprunts Eclairage Public), SDIAU et FUH	8 618,51 €
Subventions aux associations	6 975,00 €
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	8 357,15 €
Intérêts Emprunts	8 357,15 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	210 779,64 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES	10 489,20 €
Remboursements : rémunération personnel + CNRAC	10 489,20 €
PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE	3 885,10 €
Redevance occupation du domaine public	212,00 €
Vente repas cantine	3 673,10 €
IMPÔTS ET TAXES	161 681,20 €
Impôts directs locaux	102 576,00 €
Attribution de compensation	41 185,00 €
FNGIR et FPIC	7 692,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	10 228,20 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 796,83 €
DGF + Dotation Solidarité Rurale	46 492,00 €
Dotation nationale de péréquation	5 513,00 €
Dotation Elu Local	4 550,00 €
Participation Etat pour organisation élections	687,03 €
FCTVA	97,80 €
Attribution FDTP	2 780,00 €
Compensation exonération taxes foncières	7 677,00 €
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	13 438,68 €
Location Appartements communaux	9 922,62 €
Location Garages	2 377,80 €
Location Local Bibliothèque par la CC Arize-Lèze	840,00 €
Location Salle Polyvalente	135,00 €
Chauffage Salle Polyvalente	163,26 €
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	1 503,12 €
Produits Financiers	2,46 €
Dons reçus	500,00 €
Produits exceptionnels - Remboursements sinistres	1 000,66 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	258 794,13 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 EN FONCTIONNEMENT	+ 47 912,99 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019	+ 140 378,48 €
PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT 2019	- 48 967,04 €
RÉSULTAT À AFFECTER	+ 139 324,43 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 202,90 €
Lavabo école	1 655,37 €
Intervention sur pluvial place du Coustou	3 360,00 €
Changement Barrières et Plots route du Mas d'Azil suite sinistre	1 514,40 €
Poubelles pour poteaux sacs crottes chiens	556,80 €
Fauteuils personnels administratifs	789,36 €
Divers petits équipements	326,97 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	30 221,22 €
Remboursement Capital Emprunts Propres	19 113,84 €
Remboursement Capital Emprunt Voirie	10 697,38 €
Remboursement Caution Appartements Communaux	410,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP	38 424,12 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 400,00 €
État	5 400,00 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSEAUX	29 847 €
FCTVA	3 886,57 €
Taxes Aménagement	256,08 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	48 967,04 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	884,48 €
Caution Appartements communaux	884,48 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 394,17 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 EN INVESTISSEMENT	+ 20 970,05 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	- 48 967,04 €
SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 27 996,99 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
AFFECTATION EN RÉSERVE EN INVESTISSEMENT	27 996,99 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT	111 327,44 €

Deux ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

• L'épargne brute ou CAF, indicateur de la santé financière des collectivités.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.

TAUX SABARAT pour 2020 : 15,3 %

• La capacité de désendettement, indicateur de solvabilité.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute). La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.

RATIO SABARAT 2020 : 7,1 ans.



Illustration de pch.vector / Freepik

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	43 900 €
Cantine	12 600 €
Eau et assainissement	1 800 €
Electricité	14 000 €
Combustible	1 500 €
Carburant	1 500 €
Fournitures Techniques et Produits de traitement	9 500 €
Fournitures Administratives	1 000 €
Fournitures Scolaires	1 500 €
Vêtements de travail	500 €
SERVICES EXTÉRIEURS	25 050 €
Contrats de prestations de Services	2 000 €
Locations Mobilières	2 000 €
Entretien Terrain et Bâtiments	3 000 €
Entretien Réseaux et Voirie	7 000 €
Entretien Matériel Roulant	2 500 €
Entretien Autres Biens Mobiliers	1 200 €
Maintenance	2 000 €
Assurances	5 100 €
Doc Générale et Technique et Autres Frais Divers	250 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	7 300 €
Honoraires	500 €
Fêtes et Cérémonie	1 500 €
Frais affranchissement	500 €
Frais Télécom	1 800 €
Adhésions et concours divers	3 000 €
IMPÔTS ET TAXES	3 200 €
Taxes Foncières	3 200 €
CHARGES PERSONNELS	134 600 €
ATSEM Bordes sur Arize (50 % du temps en classe à la charge de la commune de SABARAT) années 2019-2020-2021	18 000 €
Cotisations CDG et CNFPT	1 000 €
Rémunérations Personnel Communal	76 000 €
URSAFF	13 500 €
Retraite	18 500 €
Assurance Absence Personnel	6 000 €
Supplément Familial - Cotisations - Médecine du travail	1 100 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	29 656 €
Indemnités Elus + Cotisations retraites	18 000 €
Créances émises en non-valeur et charges Gestion courante	206 €
Contribution SDE09 (Emprunts Eclairage Public), SDIAU et FUH	6 900 €
Subventions aux associations	4 550 €
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	8 084 €
Intérêts Emprunts	7 384 €
Secours et Dots, Titres annulés	700 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	251 790 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONNÉES	10 600 €
DÉPENSES IMPRÉVUES DE FONCTIONNEMENT	56 694 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	48 068 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP	367 152 €

Finances : le budget primitif 2022

Acte majeur de la vie municipale, il montre quelles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	111 327 €
ATTÉNUATION DE CHARGES	941 €
Remboursements: rémunération personnel + CNRAC	941 €
PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE	4 235 €
Concession cimetière et redevance funéraire	520 €
Redevance occupation du domaine public	215 €
Vente repas cantine	3 500 €
IMPÔTS ET TAXES	165 883 €
Impôts directs locaux	106 836 €
Attribution de compensation	41 185 €
FNGIR et FPIC	7 862 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	10 000 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70 363 €
DGF + Dotation Solidarité Rurale	47 730 €
Dotation nationale de péréquation	6 227 €
Dotation Élu Local	4 541 €
Participation Etat pour organisation élections	250 €
FCTVA	350 €
Attribution FDTP	3 000 €
Compensation exonération taxes foncières	8 265 €
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14 200 €
Location Appartements communaux	10 700 €
Location Garages	2 400 €
Location Local Bibliothèque par la CC Arize-Lèze	840 €
Location Salle Polyvalente	60 €
Chauffage Salle Polyvalente	200 €
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	203 €
Produits Financiers	3 €
Produits exceptionnels - Remboursement sinistres	200 €
TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENTS	367 152 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Études	2 400 €
Éclairage Public	14 500 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Mise en Accessibilité WC Public	42 000 €
Mise en place Visio conférence	5 000 €
Accueil Mairie Personne PMR	3 754 €
Équipements Services Techniques	1 000 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	
Remboursement Capital Emprunts Propres	20 630 €
Remboursement Capital Emprunt Voirie	6 479 €
Remboursement Caution Appartements Communaux	450 €
DÉPENSES IMPRÉVUES D'INVESTISSEMENT	
	1 500 €
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT REPORTÉ	
	27 997 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP	
	125 710 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
Département	4 930 €
EPFO	1 000 €
État	26 915 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESEAUX	
FCTVA	1 350 €
Taxes Aménagement	500 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	27 997 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
Caution Appartements communaux	450 €
Emprunt Éclairage Public	14 500 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	48 068 €
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	
	125 710 €

RESTONS EN CONTACT

Soucieuse de vous faire partager un maximum d'alertes et d'informations, la Mairie de Sabarat a souhaité mettre en place le « Restons En Contact ».

Grâce à ce formulaire nous avons pu récolter un bon nombre d'adresses mail et de numéros de téléphones portables d'administrés. Si la communication via les adresses mail ne pose aucun problème, nous en rencontrons de nombreux lorsqu'il s'agit d'envoyer les SMS. Nous avons donc réfléchi à une solution alternative. Pour toutes les personnes ayant donné uniquement leur numéro de téléphone portable

ou de téléphone fixe, nous vous demandons de nous communiquer au plus vite une adresse mail afin de vous relayer rapidement les informations. En parallèle, la Mairie c'est doté de l'application PANNEAU POCKET. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone, de mettre Sabarat en favori en cliquant sur le ♥ et vous serez immédiatement informé de toute l'actualité de votre village. Pour les amateurs de réseaux sociaux, Mairie de Sabarat est aussi sur facebook ! Nous espérons qu'un de ces différents moyens de communication saura vous séduire pour rester au courant de la vie sabaratoise !



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**





2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre commune** ou **votre code postal** et cliquez sur le ♥ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !







Réalisations 2021

MISE EN PLACE D'UNE BANQUE ACCUEIL POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, À LA MAIRIE

Le principe d'accessibilité concerne la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès aux bureaux et aux services municipaux.

De plus, la disparition croissante des services publics de proximité dans les zones rurales (santé, Poste...), augmente l'isolement de certaines populations comme les personnes handicapées et les personnes âgées, et devient parfois synonyme de désertification. L'accès au dernier service public du village, la mairie, est donc un élément essentiel de l'intégration des personnes en difficulté.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés en 2011 avec la création d'une rampe d'accès à la mairie. Pour cela, la commune

de Sabarat a réaménagé l'accueil, avec la mise en place d'une banque d'accueil utilisable par une personne en position « debout » comme en position « assise » et permettre la communication visuelle entre l'usager et le personnel. En résumé, une banque d'accueil plus fonctionnelle et plus adaptée aux personnes porteuses de handicap. Ce réaménagement a aussi permis de rénover le bureau occupé par l'agent de la mairie en charge de l'accueil.

Coût de l'opération : 2 808 € HT, soit 3 370 € TTC

Subventions :

- État, 1 100 € (en suspens)
- Département de l'Ariège, 1 100 €

Récupération TVA : 461 €

Coût pour la commune : 709 €, si subvention État accordée.



MISE EN PLACE DE LA VISIOCONFERENCE



La visioconférence est un formidable outil de communication qui a connu un véritable essor pendant le confinement. Utilisée par le grand public comme par les collectivités cet outil permet de voir et de dialoguer avec des personnes éloignées grâce à un système de télécommunication. Outre les gains déjà connus de la visioconférence (réduction des déplacements et donc réduction des gaz à effet de serre, facilité d'organisation) il a permis aux collectivités de continuer à gérer la crise pendant la pandémie dû à la Covid 19.

La commune de Sabarat s'est donc équipée, afin de faciliter l'organisation de ces réunions à distance, avec un ensemble comprenant :

- un écran d'affichage en 65 pouces tactile
- une caméra haute définition et conférences
- un support de sol mobile

Coût de l'opération : 3 435 € HT, soit 4 122 € TTC

Subventions :

- État, 1 330 €
- Département de l'Ariège, 1 320 €

Récupération TVA : 676 €

Coût pour la commune : 796 €

BOÎTE À LIRE

Depuis le mois d'avril 2021, une boîte à lire a été aménagée dans l'ancien arrêt d'autobus situé Avenue des quatre chemins.

Un endroit convivial où vous pouvez déposer et emprunter gratuitement des livres, mais n'oublions pas la bibliothèque intercommunale Arize-Lèze qui est ouverte le mardi de 14 h à 17 h 30 au Foyer Rural. Merci à Patricia et Nicole pour leur investissement dans la mise en place de cette boîte à lire.



Projets 2022

MISE EN ACCESSIBILITÉ WC PUBLIC

À Sabarat, les toilettes publiques sont situées place du Coustou. Cette place, placée au cœur du village, accueille souvent des camping-cars de passage et des touristes car elle permet de stationner facilement. Les toilettes publiques localisées sur cette place centrale du village doivent donc être en état de marche, propres et surtout accessibles à tous.



C'est pourquoi le conseil municipal de Sabarat a prévu de réaliser depuis 2020, la mise en accessibilité des toilettes publiques du village. Ces toilettes publiques, construites aux alentours de 1980, ne correspondent plus aux usages et normes actuelles. Cette mise en accessibilité permettra à la commune de se mettre en conformité avec l'agenda

d'accessibilité programmée validé par délibération du 14 mars 2016. Ces travaux auront donc pour finalité d'offrir des toilettes propres, attrayantes et accessibles à tous les visiteurs.

Plutôt que de remettre en état ces anciennes toilettes publiques le conseil municipal de la commune c'est orienté vers une cabine WC classique avec l'option 2 urinoirs. Le choix de la municipalité a été guidé par les avantages liés à cette implantation c'est-à-dire :

- **Répond aux Normes Handicapés NF P99-611.** Ces normes prévoient la possibilité pour une personne handicapée d'accéder, de circuler et d'utiliser les prestations à l'intérieur de l'installation.
- **Solidité, fiabilité et anti-vandalisme :** Tous les équipements en inox, essais de résistance aux chocs contrôlés sur la porte, essais à l'arrachement sur tous les éléments intérieurs et extérieurs de la toilette.



- **Hygiène et propreté :** Nettoyage à haute pression, nettoyage sol et cuvette à l'eau avec l'adjonction d'un produit désodorisant et désinfectant, nettoyage et séchage de l'abattant.
- **Toutes les fonctions du sanitaire monobloc sont automatisées :** ouverture de porte avec témoin de présence, fermeture automatique et mise en route du système autonettoyant, nettoyage, lavage des mains.

Coût prévisionnel de l'opération :

33 000 € HT, soit 39 600 € TTC

Subventions demandées :

- État FSIL, 24 485 €
- Département de l'Ariège, 1 915 €
- Récupération TVA estimée :** 6 496 €
- Coût prévisionnel pour la commune :** 6 704 €

MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ

Un projet en cours, un composteur partagé, décoré par les enfants de l'école.

DES RÈGLES PRATIQUES :

- Si je mets des restes de repas (fond d'assiette), je les enfouis sous le mélange.
- Je réduis les légumes et fruits gâtés en petits morceaux.
- J'évite le pain dans le composteur car ses moisissures ralentissent la décomposition.
- J'ajoute une dose de matière sèche, j'informe les référents lorsque le bac à matière sèche est bientôt vide.

Nous recherchons des citoyens bénévoles pour devenir référent-es.



RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

La rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie.

Voici, en partie, les raisons qui poussent la collectivité à agir dans ce sens :

- maîtrise des dépenses,
- exemplarité,
- résilience,
- santé,
- attractivité.

Implantée à la sortie de Sabarat, route du Mas d'Azil, la salle polyvalente peut accueillir 250 personnes pour des spectacles, réunions, manifestations associatives ou municipales diverses. Equipée d'une cuisine professionnelle, elle sert aussi à l'organisation de repas pour les habitants de la vallée de l'Arize. Elle sert aussi à l'école pour ses différentes activités.

C'est un bâtiment de 1983 dont les caractéristiques ne correspondent plus aux exigences actuelles ni en matière d'économie d'énergie et de confort thermique ni sur le plan du confort acoustique. Avec une structure en bon état (murs, charpente, réseaux) les travaux envisagés, permettront la « remise aux normes » de l'espace intérieur avec une double visée énergétique et acoustique.

Il est donc envisagé de réaliser en 2022 :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante.
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique.
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures.
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable.
- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO₂.
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).



- Etudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Les citoyens usagers et habitants de Sabarat, seront les véritables bénéficiaires finaux de ces actions avec une salle polyvalente plus accueillante (il n'y fera plus froid l'hiver et moins chaud l'été) et moins énergivore.

Un cabinet d'architecte a été mandaté pour mener à bien ce chantier.



Coût prévisionnel de l'opération :

210 716 € HT, soit 241 428 € TTC

Subventions demandées :

- État DSIL, 84 286 €
- Région Occitanie, 46 357 €
- Département de l'Ariège, 8 429 €
- SDE09, 29 500 €

Récupération TVA estimée :

39 604 €

Coût prévisionnel pour

la commune : 33 252 €, avec possibilité d'actionner le dispositif C2E pour faire encore baisser le coût.

MISE EN PLACE ALARMES INCENDIES

La commune de Sabarat a décidé par délibération du 12 novembre 2021 d'équiper ces bâtiments communaux non déjà équipés d'alarmes incendies Type 4 : la mairie et ses logements communaux, l'école, la cantine et le CLAE, la bibliothèque, le foyer rural ainsi que l'église et le temple sont concernés.

En effet, une détection incendie rapide et efficace est encore et toujours la pierre angulaire de tout système de protection incendie. L'alarme incendie permet d'assurer la sécurité des personnes présentes sur un lieu donné. D'avertir l'ensemble des personnes présentes dans le bâtiment d'un départ de feu et déclencher ainsi les protocoles d'évacuation. Comment ? En diffusant un son d'alerte normé NFS32001, conçu spécialement pour prévenir le risque incendie, audible en tout point du bâtiment.

Coût prévisionnel de l'opération :

5 383 € HT, soit 6 460 € TTC

Subventions demandées :

- État, 2 153 €
 - Département de l'Ariège, 2 153 €
- Récupération TVA estimée :** 1 060 €
Coût prévisionnel pour la commune : 1 094 €



ÉTUDE BOURG CENTRE

La commune rencontre des difficultés dans son centre bourg et plus particulièrement sur un secteur précis, dû à une problématique d'îlot fortement dégradé rue du Moyen Âge : cette partie du centre bourg connaît une problématique d'habitat non occupé fortement dégradé imbriqué avec des parcelles habitées qui depuis plusieurs années est source de conflits. Elle est située en périmètre Architecte des Bâtiments de France et Plan de Préventions Risques zone rouge, inondable.

Lors de la signature de la convention de partenariat avec l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) et la Communauté des Communes Arize-Lèze, une des actions prioritaires était la restructuration cet îlot rue du Moyen Âge.

C'est dans ce contexte que le cabinet Urbanis propose d'intervenir afin d'apporter une expertise complémentaire en matière d'intervention à l'échelle du périmètre pré-identifié.

Cette expertise comporte plusieurs aspects qui nous semblent essentiels pour déterminer la faisabilité de l'intervention :

- la connaissance de la dynamique du marché immobilier sur la commune de Sabarat ;
- la connaissance technique des immeubles et de la structure urbaine de l'îlot ;
- la connaissance des contraintes urbanistiques, tels que le PPRI et la servitude MH ;
- la connaissance du parc de logements du centre bourg de Sabarat vis-à-vis de la réglementation concernant l'habitat indigne ;
- la connaissance de la propriété et des propriétaires des biens dégradés.



0. Phase préalable

- Analyse du marché immobilier à l'échelle de la commune
- Recueil et traitement des données LHI

1. Diagnostic à l'échelle de l'îlot

- Diagnostic architectural et urbain
- État d'occupation et besoin en travaux des immeubles
- État juridique des biens et stratégie des propriétaires



POTENTIEL D'AMÉNAGEMENT ANALYSE DE RISQUES

2. Scénarii d'intervention

- Proposition de principes d'intervention
- Programmation / produits de sortie logement
- Stratégie juridique et foncière
- Pré-bilan sommaire



VALIDATION D'UN SCÉNARIO

3. Montage du dossier RHI / THIRORI

- Production des pièces nécessaires selon l'instruction du 12 septembre 2014 de l'ANAH



DÉPÔT DU DOSSIER D'ÉLIGIBILITÉ

L'objectif de cette mission sera de co-construire avec les partenaires et les élus une stratégie d'intervention pour l'îlot du Moyen Âge, à partir de l'expertise du cabinet Urbanis et en complément du travail déjà réalisé lors de l'atelier de projets.

Coût prévisionnel de l'opération :
21 197,50 € HT, soit 25 437 € TTC pour 42,5 jours de travail

Subventions demandées :

- Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO), 10 568,75 €
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), 6 359,25 €

Coût prévisionnel pour la commune : 4 239,50 € du montant HT.

ACHAT PETIT MATÉRIEL DE VOIRIE

Les services techniques de la mairie de Sabarat souhaitent s'équiper de petit matériel afin d'entretenir la voirie de la commune :

- Un broyeur à végétaux qui permettra de broyer les tailles de haies, broussailles, tiges sèches et branches qui longent les chemins communaux avec le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage.



- Une débrousailluse professionnelle équipée de têtes particulières qui permettent d'entretenir les trottoirs de la commune :
- Un nettoyeur haute pression pour débarrasser les trottoirs de la commune des mousses et autres salissures. Ce nettoyeur professionnel autonome à moteur thermique à destination du BTP, des artisans du bâtiment, des collectivités permettra un nettoyage tout terrain à partir d'un point d'eau en l'absence d'électricité.



Coût prévisionnel de l'opération :
6 999 € HT, soit 8 399 € TTC

Subventions demandées :

État, 2 100 €

Département de l'Ariège, 3 500 €

Récupération TVA estimée : 1 378 €

Coût prévisionnel pour la commune :
1 422 €

" i " COMME INCIVILITÉ " L " COMME LÉGISLATION DÉJECTIONS CANINES



« L'Incivilité se définit comme le manquement aux règles du comportement en société », ce qui se pose en matière de déjections canines.

Nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Pour ce faire, la municipalité de Sabarat a installé des distributeurs de sachets de ramasse déjections canines (distributeurs plus récepteurs). Ils permettent d'alimenter les propriétaires de chiens en sachets de ramassage à toute heure du jour et de la nuit. Le but est clairement de prévenir la population qu'un effort majeur collectif a été réalisé grâce à l'implantation de plusieurs systèmes de distribution en différents points du village.

En cas de non-respect de l'interdiction, et pour finir d'inculquer les règles de bases aux récalcitrants qui ne veulent pas utiliser les sachets de ramasse déjection canine l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe (11 à 17 euros pouvant être majorée à 33 euros).

CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

La question du bien-être animal est une préoccupation croissante.

Bien que difficilement chiffrable, le nombre de chats errants sans propriétaire ne cesse de croître. La situation peut représenter un risque de propagation de maladies, de parasites, provoquer des nuisances sonores (bagarres avec d'autres chats, miaulements lors des chaleurs...) et également olfactives (odeur d'urine). Ces nuisances peuvent enfin entraîner des actes de malveillance à l'encontre de ces chats. Il a paru aussi opportun à la commune, par la même occasion, de sensibiliser les propriétaires ayant une multitude de chats aux actions à mener pour le bien être de leurs animaux (vaccins, stérilisation, soin, nourriture, hygiène).

Depuis 2020, deux campagnes de stérilisation et d'identification ont été menées sur la commune par l'Association Cosette, avec la participation financière des associations Brigitte Bardot et 30 millions d'amis. Le coût financier pour la commune s'élève à 875 € (50 % du coût global - les 50 % restant pris en charge par 30 millions d'amis) et 500 € de subvention à l'association Cosette sur deux années.

L'association Brigitte Bardot a offert des bons de stérilisation sans participation de la commune. En 2020, 45 chats (mâles et femelles) ont été stérilisés.

Le plus gros ayant été fait en 2020, nous avons poursuivi cette campagne en 2021 où 10 chats (5 mâles et 5 femelles) ont été stérilisés, afin d'éviter à nouveau une vague de prolifération.

Nous remercions les associations qui nous aident à financer ces actions et nous remercions très particulièrement l'Association Cosette dont le siège est à Montégut Plantaurel pour le formidable travail qu'ils ont accompli autant au niveau de la stérilisation qu'à la rencontre des administrés et la sensibilisation au bien être animal. Si la cause animale vous tient à cœur et que vous souhaitez leur apporter votre aide quelle qu'elle soit, n'hésitez pas à les contacter.





La vie associative

Un grand merci à tous les bénévoles des associations, les présidents, mais également toutes les personnes qui collaborent à la vie associative de Sabarat. Cette vie associative est notre grande richesse, elle est ouverte à tous, habitants d'ici ou d'ailleurs. Elle permet de créer des liens et procure du plaisir aux participants. Des activités il y en a pour tous, jeunes et moins jeunes. Un grand merci à vous tous qui avez le souci des autres, votre action participe au bien vivre ensemble.

Encore une fois Bravo à tous et donc : MERCI.

ACCA Sabarat

Suite au décès de l'ancien Président M. Fernandez Sébastien, un nouveau bureau a été constitué avec l'élection du jeune Vergé Christopher, de « Mouriscou ».

Après une réunion avec le maire et les adjoints, nous devons trouver un terrain pour avoir un lieu de ralliement pour l'organisation des battues et plan de chasse.

Après plusieurs études, nous avons finalement eu la chance qu'un agriculteur très dévoué nous ait proposé un terrain route de Pailhès. Ainsi, maintenant l'ACCA de Sabarat est propriétaire d'un terrain. Il reste à le viabiliser, terrasser, construire pour avoir une salle de chasse.

Nous remercions le Maire Laurent Milhorat et ses adjoints pour l'aide qu'ils nous apportent dans ce projet.

L'année 2022 verra une avancée pour les chasseurs de Sabarat.



Association sportive A M C

Nous sommes actuellement 16 membres.

Saison 2021

- **Vitesse...**
Dans le cadre d'initiation jeunes nous avons fait participer à chacune de nos activités le jeune Axel DUZES âgé de dix sept ans...
 - **7 mars**
Circuit PAU ARNOS essais libres.
 - **22 - 23 - 24 mars**
Circuit MONTMELO Barcelone esp entraînements (18°).
 - **26 - 27 - 28 mars**
Circuit d'ARAGON Alcaniz esp entraînements.
 - **14 avril**
Circuit NOGARO essais libres.
 - **6 - 7 - 8 mai**
Circuit M SIMONCELLO Misano Italie entraînement qualificatifs.
 - **28 août**
Circuit NOGARO essais libres.
 - **14 - 15 - 16 octobre**
Circuit R TORMO esp entraînements qualificatifs (5°).
 - **Trial**
Deux sorties découvertes sur notre site...
 - **Épreuves sportives**
Xavier BOISSIÈRE
 - **13 Juin**
Corbere 66... STAT 2°
 - **3 Octobre**
St Denis 11... 13° Ufolep
- Au plaisir de repratiquer le sport.
Amicalement,
Jean-Marc Milhorat,
Pdt Association sportive A M C.





Foyer rural de Sabarat

Avec la pandémie et le manque de bénévoles, le Foyer Rural de Sabarat a bien du mal à vivre. Néanmoins, nous gardons les traditions.

Tous les mardis, vous pouvez venir salle du Foyer Rural pour participer aux jeux de société (cartes, scrabble, dames chinoises ou autre...).

Adressez-vous à Félix VIGATA SOLANO au 06 42 18 14 10 pour **le Yoga et le Chi Gong**.

Le samedi 8 janvier, le Foyer invite adhérents et villageois pour partager la galette des rois à la salle du Foyer à 16h. Appelez au 06 21 22 52 27 pour prévenir de votre venue au plus tard

le 6 janvier afin de faciliter les achats de galettes.

Week-end de Pâques :

Nous vous invitons au Loto le dimanche 17 avril à 14 h, salle du Langoust.

Nous vous convions à une journée festive le lundi 18 avril salle du Langoust : marche, chasse aux œufs, pétanque, belotte, pique nique et animation surprise. Le programme vous sera communiqué début avril.

Nous espérons aussi pouvoir faire **le vide grenier** du Lundi de Pentecôte le 6 juin.

Bien sur **nous sommes à la recherche de bénévoles et d'animateurs d'activités** au sein du Foyer.

Sabarat Olympic Club - section pétanque

Carnet Noir, le club dans la peine GEORGES NOUS A QUITTÉ



C'est avec une grande émotion que nous avons accompagné notre ami Georges Vergé dans sa dernière demeure. Georges, tu étais un fervent pétanqueur, fidèle à ton club de cœur de Sabarat dans lequel tu t'es impliqué pendant plusieurs années comme secrétaire puis trésorier. Tu as fièrement transmis ta belle passion à ton petit fils, Thomas. Maintenant, là-haut, tu dois être entouré de nos fidèles amis boulistes, à vous demander qui tire et qui pointe ? La place du Coustou nous semble bien vide maintenant. Toutes nos pensées vont à ta famille. Tu resteras toujours dans nos cœurs. Au revoir Georges. Tes amis boulistes...

Dimanche 21 Novembre, s'est tenu l'**Assemblée Générale du club** au Foyer Rural.

Seul le bilan financier a été exposé et voté à l'unanimité. Le solde est de 4726,07 €. Pour la saison 2022, le bureau se compose de :

- Président d'honneur : M. Laurent Milhorat
- Président actif : M. Didier Rey
- Trésorier : M. Fernand Rey
- Secrétaire : M^{me} Pascale Vergé
- Membres actifs : M^{me} Edith Hirtz, M^{me} Céline Rey, M. Gainza Richard, M. Christian Lac

Le club de pétanque, pour la saison prochaine, a décidé de repartir en association sport et loisir.

Les activités 2022 seront le feu de la Saint Jean et un repas avec animation (si la situation sanitaire le permet).

Lors de cette assemblée, nous avons convenus avec M^{me} Edith Hirtz (présidente du Foyer Rural) et M^{me} Magnolia Pons (Présidente du comité des fêtes), d'organiser un maximum d'activités en commun. Le club a approuvé cette démarche. Le club de pétanque présente ses vœux pour l'année 2022.

Le président, M. Didier Rey



Société de pêche, Goujeon de l'Arize, section Sabarat

Président : HAUBERT Jean-Pierre

Secrétaire : LAVOLTE Clément

Trésorier : LUMBRERAS Norbert

Garde de Pêche Particulier :

SUTRA Jacques

Pour l'année écoulée, le Goujeon de l'Arize a eut son assemblée générale le 05/12/2021 avec le renouvellement de son bureau.

Le Goujeon de l'Arize a lâché un total de 320 kg de truites sur son secteur. D'autre part, plusieurs lâchers ont eut lieu sur le parcours « No Kill » de Sabarat pour un total de 160 Kg.



Comme chaque année depuis 3 ans, le lycée agricole de Pamiers organise des demies journées de pêche dans le cadre de leur diplôme, encadré par la fédération départementale de pêche de l'Ariège.

À cela, il faut ajouter la visite des écoles de pêche du département. Les cartes de pêche sont en vente chez M^{me} Barré.

Le nouveau bureau du Goujeon de l'Arize vous souhaite une heureuse année 2022.

Observatoire de Sabarat

L'association de l'Observatoire de Sabarat rassemble des bénévoles amateurs et passionnés d'astronomie.

Depuis sa création, elle s'est fixée comme objectif principal de développer l'astronomie auprès de tous les publics. L'association comprend une trentaine de membres bénévoles et, depuis 2021, un salarié qualifié (M. Yannick LAMOTTE) pour les animations, les stages et les manifestations publiques.

Grace à l'engagement de ses bénévoles et de son animateur salarié, l'association a pu en 2021 organiser :

- **15 soirées publiques** assurées par les bénévoles de l'association, et 14 soirées publiques gérées par notre animateur salarié. Ce qui nous a permis de faire connaître l'astronomie à plus de 500 personnes. En raison des conditions sanitaires toutes les soirées n'ont pas pu être réalisées. L'accès à nos soirées est limité à 30 personnes munies de leur PASS sanitaire et uniquement sur réservation. À propos de ces soirées publiques, il faut souligner l'engagement des bénévoles, de l'animateur et de l'Office du Tourisme du Mas-d'Azil qui ont permis de mieux faire connaître notre site.
- **47 animations publiques** ou scolaires ont également été principalement réalisées par notre animateur, mais aussi

avec la participation de nos bénévoles. Ainsi, le rayonnement de notre association se poursuit dans tout le département.

- **4 stages « Petite Ourse »** ont permis à 48 enfants de 8 à 14 ans de découvrir l'astronomie. C'est une nouvelle activité de l'association qui a pu se concrétiser grâce à notre salarié.
- **1 seul stage d'initiation** à l'astronomie de 3 jours pour les plus grands (à partir de 14 ans) a pu se dérouler car les conditions sanitaires n'ont pas autorisé d'autres moments.

Pour 2022, nous allons poursuivre toutes ces activités pour mieux faire connaître l'astronomie au public, et améliorer le rayonnement

du seul observatoire astronomique du département.

En 2021 nous avons réalisé des travaux de mise aux normes de nos installations pour mieux accueillir le public et en 2022 nous souhaitons pouvoir poursuivre les travaux d'amélioration du grand télescope dont l'entretien nécessite toute notre attention. Bien sûr le fonctionnement de l'association et de son observatoire demande l'engagement de ses membres mais aussi le soutien des collectivités locales car rien n'est entièrement possible sans leur aide.



Pendant ce temps, du côté du comité de fêtes...

Depuis le réveillon du 31 décembre 2019, les activités du comité des fêtes étaient en sommeil. Toute la petite équipe était sur les starting blocs. **Magnolia, la Présidente, a proposé d'animer le week-end de la Sainte-Anne avec des animations qui respecteraient le protocole sanitaire** en vigueur. Après des mois de Covid et de protocole qui évoluent en permanence, les choix n'étaient pas faciles à faire et il fallait se préparer à de nombreux imprévus...



Le dernier week-end de juillet est vite arrivé. La buvette est montée, le village est illuminé, le temps, comme à son habitude est incertain... Une ambiance étrange plane sur l'Ario, tout est calme. Mais les membres du comité sont là pour essayer d'animer ces deux jours.

Samedi 24 juillet, le traditionnel concours de pétanque regroupe peu d'équipes sous les platanes. Après la messe, les villageois se sont retrouvés aux monuments aux morts pour la remise de la gerbe, puis à l'Ario, pour les discours de M. le Maire et de M^{me} la Présidente.



Le dimanche, journée plus intense avec un meilleur temps, le quai du Rebarat s'est rempli dès l'aube avec des dizaines d'exposants.



Les promeneurs ont pu déambuler à l'Ario et se restaurer avec les plateaux de tapas proposés par le comité. Les danseurs folkloriques du Couserans n'ont hélas pas pu venir au dernier moment. Ce fut cependant une belle journée.

L'assemblée générale a eu lieu le 19 novembre afin de faire un bilan sur les 2 années passées et d'élire le bureau qui se compose ainsi :

- Présidente : Magnolia PONS
- Vice-président : Vincent MILHORAT
- Trésorière : Marie COMMENGE
- Secrétaire : Valérie CASTANY

La porte du comité des fêtes est plus que jamais ouverte à tout bénévole qui souhaiterait s'investir pour notre village, n'hésitez pas à nous contacter.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Après discussion, le comité des fêtes a décidé de ne pas reconduire le réveillon du 31 décembre 2021. À la dernière réunion, il n'y avait que 4 personnes. L'équipe, au complet, est fragile et il devient difficile de proposer des animations. Cependant, dans la mesure du possible, les membres souhaitent s'investir de leur mieux en vous proposant :

- **En février, un loto** avec uniquement des denrées alimentaires : filets garnis, vin, fromage, volailles, canards et cochon...
- **En mars, la fête du printemps inter générations,** le dimanche 20 mars, avec une marche le matin, auberge espagnole le midi, puis carnaval l'après-midi.





Les activités de l'école

Spectacle

En fin d'année dernière, au mois de juillet, nous sommes allés à la salle des fêtes de Daumazan voir un spectacle qui s'appelait « Papier, Ciseaux, Forêt, Oiseaux » de la compagnie Groenland Paradise.

Les deux comédiennes découpaient des personnages et des accessoires dans du carton pour raconter l'histoire d'une forêt qui disparaît.



Astronomie

Cette année, en octobre, Yannick, un intervenant de l'observatoire de Sabarat, est venu pour qu'on observe le Soleil avec un télescope et un filtre car c'est dangereux de le regarder directement ou avec des jumelles. On s'est aussi placé comme si on était les planètes autour du Soleil.

Projet « Natures mortes? »

Un artiste qui s'appelle David est aussi venu en classe pour nous faire faire des masques représentant

des animaux avec de l'écorce provenant d'arbres morts. C'était pour le projet « Natures mortes? »

avec l'association Jaipat. On les a exposés à la foire d'automne des Bordes.



SMECTOM, DE NOUVELLES CONSIGNES POUR SIMPLIFIER LE TRI

Désormais, tous les emballages, et uniquement les emballages, se trient. Pots de yaourt, pots de crème fraîche, barquettes de beurre, tubes de dentifrice, sachets de fromage râpé... doivent être déposés dans le sac/bac/conteneur jaune !



MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES

réserve aux EMBALLAGES uniquement

petit +
Bien vider, ne pas laver, ne pas imbriquer.

LE VERRE

petit +
Le verre se recycle à l'infini !

TOUS LES PAPIERS

petit +
Agrafes, trombones et spirales tolérés.

CONTACT : www.smectom.fr / 05 61 68 02 02

LES EXCEPTIONS AU MÉMO TRI

DES EMBALLAGES

- Les emballages des déchets dangereux chimiques de la maison

déchèterie

Pots de fleurs, jouets, objets en plastique... ce ne sont pas des emballages ! Donc ça ne va pas dans les contenants jaunes.

DU VERRE

- Ampoules à filament, vaisselle (verre à boire, assiette, pot fleur)
- miroir
- Ampoules basse consommation

SE RETIENT À LA POUBELLE

BOITE RECYLUM
grandes surfaces, magasins de bricolage, ou en déchèterie

DU PAPIER

- papiers alimentaires, lingettes,
- papier cadeau métallisé
- couvertures plastiques des cahiers

SE RETIENT À LA POUBELLE

LE BON TRI, C'EST AUSSI

LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

piquants, coupants et boîtes DASRI

pharmacie

LES DÉCHETS ORGANIQUES

de la cuisine et du jardin

composteur

LES TEXTILES

même troués et chiffonnés, conditionnés en sacs !

recup' textiles

...ET PLEIN D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SUR WWW.SMECTOM.FR